

Comité consultatif sur l'application des droits

Dix-septième session
Genève, 4 – 6 février 2025

LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

établie par le Secrétariat

Cote du document	Intitulé du document
WIPO/ACE/17/INF/1	LISTE DES PARTICIPANTS
WIPO/ACE/17/INF/2	LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES
WIPO/ACE/17/INF/3/Prov.	CALENDRIER PROPOSÉ
WIPO/ACE/17/1	PROJET D'ORDRE DU JOUR
WIPO/ACE/17/2	ACTIVITÉS RÉCENTES DE L'OMPI DANS LE DOMAINE DE LA PROMOTION DU RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE <i>Document établi par le Secrétariat</i>
WIPO/ACE/17/3	ADMISSION D'ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES EN QUALITÉ D'OBSERVATRICES AD HOC

FONCTIONNEMENT NEUROPSYCHOLOGIQUE ET
COGNITIF DES CONTREFACTEURS (FRAUDEURS) :
PERSPECTIVE DE LA PSYCHOLOGIE LÉGALE ET
MÉDICO-LÉGALE

WIPO/ACE/17/4

Contribution établie par M. Javier Morales, président et consultant principal auprès de CCG – PSYCHE LEGALIS à San Juan (Porto Rico)

Résumé : Cette contribution examine le rôle joué par la neuropsychologie et les sciences cognitives dans la compréhension du comportement des contrefacteurs/fraudeurs. Elle souligne que certaines études indiquent que plusieurs facteurs cognitifs et neuropsychologiques pourraient favoriser les comportements frauduleux. Parmi ces facteurs, on peut noter des traits de personnalité chez les contrefacteurs/fraudeurs tels que le narcissisme, l'impulsivité ou le manque d'empathie qui les poussent à adopter un comportement frauduleux à des fins personnelles ou pour maintenir une certaine image. Les biais cognitifs qui amènent les contrefacteurs/fraudeurs à rationaliser leur comportement et à justifier leurs agissements frauduleux constituent un autre facteur. Il convient également de tenir compte des différences entre les processus de prise de décisions des fraudeurs et des non-fraudeurs. Les fraudeurs peuvent être davantage intéressés par les gains à court terme et moins préoccupés par les conséquences à long terme de leurs actions. Les contrefacteurs/fraudeurs peuvent également être dans l'incapacité de réguler leurs émotions, ce qui se traduit par un comportement impulsif ou imprudent et les incite à se livrer à des activités frauduleuses.

ÉLABORATION ET APPLICATION AU ROYAUME-UNI
D'ENQUÊTES AUPRÈS DES CONSOMMATEURS SUR
LES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON –
ÉTUDE DE CAS AU ROYAUME-UNI

WIPO/ACE/17/5

Contribution établie par Tamsyn Wedlake-James, responsable de la recherche et de l'analyse en matière d'application des droits et de lutte contre la contrefaçon, Office de la propriété intellectuelle du Royaume-Uni, Londres (Royaume-Uni)

Résumé : Cette contribution décrit comment l'Office de la propriété intellectuelle du Royaume-Uni (UKIPO) mène depuis longtemps des recherches sur les atteintes à la propriété intellectuelle. La collaboration entre les chercheurs et les décideurs au sein de l'UKIPO, d'autres ministères britanniques et des organismes du secteur vise à tirer parti de ces informations pour mieux cibler la conception et la mise en œuvre des actions menées. Les enquêtes du Royaume-Uni auprès des consommateurs et nos activités de sensibilisation constituent un exemple de la manière dont cela fonctionne dans la pratique. Dans cette contribution, l'auteur présente une étude de cas sur la manière dont les résultats d'une enquête de l'UKIPO ont directement défini les orientations d'une campagne publique lancée récemment pour mieux atteindre les personnes les plus exposées au risque d'acheter certains produits de contrefaçon.

WIPO/ACE/17/6

DONNÉES D'EXPÉRIENCE NATIONALES RELATIVES AUX ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION

Contributions établies par le Japon, les Philippines et l'Inde

ÉTAT D'AVANCEMENT DES INITIATIVES NATIONALES DE SENSIBILISATION CONCERNANT LES PRODUITS DE CONTREFAÇON

Contribution établie par M. Shinichiro Hara, directeur du Bureau d'appui aux activités à l'étranger, Division de la coopération internationale, Office des brevets du Japon, Tokyo (Japon)

Résumé : Cette contribution décrit le rôle joué par l'Office des brevets du Japon face à la problématique posée par le comportement des consommateurs qui achètent des produits de contrefaçon, notamment en réponse à l'essor du commerce électronique, y compris les transactions de consommateur à consommateur. Malgré d'autres campagnes de sensibilisation des consommateurs, la consommation intérieure de produits de contrefaçon continue d'augmenter. Pour contrer ce phénomène, l'Office des brevets du Japon a intégré des activités de sensibilisation aux méfaits de la contrefaçon dans le programme scolaire des lycéens. Depuis son lancement, l'initiative a permis de constater des changements positifs dans l'attitude des élèves à l'égard des produits de contrefaçon. La contribution souligne également l'objectif à long terme de l'initiative, qui est d'inculquer le respect de la propriété intellectuelle aux jeunes générations et de réduire les dommages causés par la contrefaçon sur le long terme.

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION À LA LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON ET LE PIRATAGE : APPROCHE STRATÉGIQUE VISANT À FAIRE MIEUX CONNAÎTRE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AUX PHILIPPINES ET À ENCOURAGER LE RESPECT DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Contribution établie par Mme Christine Pangilinan-Canlapan, directrice chargée de la supervision, et Mme Marlita Dagsa, directrice de division au sein du Bureau chargé de l'application des droits de propriété intellectuelle auprès de l'Office de la propriété intellectuelle des Philippines (IPOPPL), Taguig (Philippines)

Résumé : Cette contribution met en évidence l'expérience du pays, à l'issue de multiples campagnes de communication visant à combler les lacunes en matière de sensibilisation à la propriété intellectuelle identifiées au cours de la phase pilote d'utilisation dans le pays de l'instrument de l'OMPI relatif à la conduite d'enquêtes auprès des consommateurs. Cette contribution décrit des initiatives telles que le projet sur la propriété intellectuelle et le journalisme citoyen dans les écoles, et un projet de sensibilisation en trois phases mené en collaboration avec l'OMPI, qui prévoit l'intervention d'une personnalité publique en tant qu'"ambassadeur antipiratage", et des campagnes numériques contre le piratage et la contrefaçon. Elle présente également le projet relatif à la réalisation d'une enquête à l'issue de la campagne, afin de mesurer l'impact des efforts déployés.

INITIATIVES DE SENSIBILISATION À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE MENÉES PAR LE MINISTÈRE DES MICRO, PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES DE L'INDE

Contribution établie par M. Vinamra Kumar Mishra, directeur, et M. Satish Kumar, directeur adjoint, Ministère des micro, petites et moyennes entreprises (MPME), Gouvernement de l'Inde, New Delhi (Inde)

Résumé : Cette contribution souligne le rôle vital joué par les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) dans l'économie du pays, en particulier dans la création d'emplois et la promotion de l'innovation et du développement. Elle décrit les difficultés rencontrées par les MPME afin de protéger et de faire respecter leurs droits de propriété intellectuelle, ainsi que les initiatives actuellement menées par le gouvernement pour promouvoir et soutenir la protection de la propriété intellectuelle et l'application effective des droits. Il s'agit notamment de campagnes de sensibilisation à l'échelle nationale, visant à faire mieux connaître la propriété intellectuelle aux MPME, et de la mise en place de centres d'appui spécialisés en propriété intellectuelle pour aider les MPME à protéger et faire respecter leurs droits. Cette contribution présente les obstacles qui empêchent encore les MPME de faire respecter efficacement la propriété intellectuelle et recommande une collaboration accrue entre les secteurs public et privé, ainsi que des solutions fondées sur la technologie, pour aider les MPME à protéger et faire respecter leurs droits.

WIPO/ACE/17/7

LE RÔLE JOUÉ PAR L'ENSEIGNEMENT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DANS LA PROMOTION DU RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET L'APPLICATION EFFECTIVE DES DROITS

Contribution établie par l'Ouganda

ACTIVITÉS MENÉES PAR L'OUGANDA DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AUX FINS DE LA PROMOTION DU RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DE L'APPLICATION EFFECTIVE DES DROITS

Contribution établie par Mme Mercy K. Kainobwiso, directrice générale de l'enregistrement du Bureau des services d'enregistrement de l'Ouganda, Kampala (Ouganda)

Résumé : Cette contribution décrit comment le Bureau des services d'enregistrement de l'Ouganda (URSB), dans son rôle d'office national de la propriété intellectuelle, joue un rôle essentiel dans l'administration et l'application des lois sur la propriété intellectuelle. Conformément à la politique nationale de propriété intellectuelle de l'Ouganda (2019), l'URSB a donné la priorité à l'enseignement de la propriété intellectuelle afin de favoriser le respect de la propriété intellectuelle et d'assurer une mise en œuvre efficace des droits. Ces efforts sont mis en œuvre en collaboration avec des partenaires nationaux et internationaux, en mettant l'accent sur la sensibilisation, le renforcement des capacités et la participation des parties prenantes.

STRATÉGIES ET CAMPAGNES DE SENSIBILISATION

WIPO/ACE/17/8

Contributions établies par l'Association internationale pour les marques (INTA) et l'Afrique du Sud

CAMPAGNE “ATTENTION AUX FAUX” DE L’INTA — UNE APPROCHE MULTIDIMENSIONNELLE DE SENSIBILISATION DES JEUNES CONSOMMATEURS À LA CONTREFAÇON

Contribution établie par M. Alastair Gray, directeur du service de lutte contre la contrefaçon de l'Association internationale pour les marques à New York (États-Unis d'Amérique)

Résumé : Cette contribution décrit la campagne “Attention aux faux”, une initiative de sensibilisation des consommateurs visant à sensibiliser les adolescents et les jeunes adultes (âgés de 14 à 23 ans) aux dangers et à l'impact des produits de contrefaçon, ainsi qu'à l'importance des marques. La campagne, qui adopte une approche multidimensionnelle s'appuyant sur la sensibilisation, la participation des médias sociaux et les partenariats, a été mise en œuvre par l'INTA avec le soutien financier de ses membres.

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION SUR LES MÉDIAS SOCIAUX EN COLLABORATION AVEC DES INFLUENCEURS – ONLY GENUINE X COPY

Contribution établie par Mme Amanda Lotheringen, directrice principale, application des droits de propriété intellectuelle et du droit d'auteur, Commission des sociétés et de la propriété intellectuelle (CIPC), Pretoria (Afrique du Sud)

Résumé : Cette contribution présente la campagne *Only Genuine X Copy*, menée en collaboration avec des influenceurs sur les médias sociaux en vue d'appeler l'attention sur la facilité avec laquelle il est possible de créer de fausses identités et de promouvoir de faux produits sur les plateformes de médias sociaux. En collaboration avec divers influenceurs, la campagne avait pour objectif de renforcer la sensibilisation à la contrefaçon, de promouvoir la protection des droits de propriété intellectuelle et d'engager les personnes intéressées dans un débat sur le sujet.

WIPO/ACE/17/9

APPLICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE : PRÉSERVER LES PME,
L'INNOVATION ET LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

*Contributions établies par la Chine et l'Organisation de
coopération et de développement économiques (OCDE)*

PRATIQUES LOCALES EN MATIÈRE D'APPLICATION ADMINISTRATIVE DES DROITS DE
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE À L'APPUI DU DÉVELOPPEMENT INNOVANT DES
ENTREPRISES

*Contribution établie par M. Xiaoyun Xie, directeur général, Office de la propriété intellectuelle
de la province du Zhejiang (Chine)*

Résumé : Cette contribution porte sur la pratique et l'étude de l'application administrative des droits de propriété intellectuelle pour favoriser le développement innovant des entreprises dans la province chinoise du Zhejiang. Parmi les pratiques mises en place figurent le renforcement de l'application administrative des droits de propriété intellectuelle et l'amélioration de la coopération avec les services compétents et les plateformes de commerce électronique afin d'aider les entreprises à résoudre efficacement les litiges en matière de propriété intellectuelle.

PREUVE DES RISQUES LIÉS AU COMMERCE ILLICITE DE PRODUITS DE
CONTREFAÇON POUR LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

*Contribution établie par M. Jaroslaw Mrowiec, analyste de la politique commerciale,
Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Paris*

Résumé : Cette contribution résume les preuves, à l'aide de données quantitatives sur les saisies de produits contrefaisants (faux) et pirates, de l'impact négatif du commerce illicite de produits de contrefaçon sur les petites et moyennes entreprises (PME). Les atteintes à la propriété intellectuelle augmentent considérablement le risque que les PME quittent le marché parce que la poursuite de leurs activités n'est plus rentable et qu'elles risquent de devoir fermer, voire de faire faillite. Ces données ont été recueillies par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) dans le cadre de leurs efforts continus en matière de veille des risques liés au commerce illicite de produits de contrefaçon.

WIPO/ACE/17/11

NOUVELLE LÉGISLATION NATIONALE

Contributions établies par l'Italie et l'Albanie

RÔLE DE L'AGCOM DANS LA PROTECTION DU DROIT D'AUTEUR EN LIGNE : LUTTER CONTRE LE PIRATAGE DES ÉVÉNEMENTS EN DIRECT

Contribution établie par Mme Bianca Terracciano, Direction des services numériques, Autorité italienne des communications (AGCOM), Rome (Italie)

Résumé : Cette contribution décrit les efforts de l'Autorité italienne des communications (AGCOM) pour traiter les plaintes relatives à la diffusion non autorisée d'œuvres protégées par le droit d'auteur en ligne, dont la plupart concernent des œuvres audiovisuelles, y compris des événements sportifs. Elle met en avant une mise à jour récente apportée à la législation en la matière afin d'étendre l'autorité de l'AGCOM pour y inclure notamment le pouvoir d'émettre des injonctions dynamiques et la capacité de bloquer, via la plateforme Piracy Shield, les sites Web qui diffusent illégalement des contenus en direct.

MOYENS DE FAIRE RESPECTER LE DROIT D'AUTEUR DANS L'ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE – UNE NOUVELLE LÉGISLATION EN MATIÈRE DE DROIT D'AUTEUR

Contribution établie par Mme Borana Ajazi, directrice du Bureau du droit d'auteur au Ministère de l'économie, de la culture et de l'innovation, Tirana (Albanie)

Résumé : Cette contribution porte sur les défis liés aux atteintes au droit d'auteur dans l'environnement en ligne et présente les mesures prises par le pays pour adopter des réformes juridiques et institutionnelles permettant de faire face à ce problème. Elle présente notamment un nouveau projet de législation sur le droit d'auteur mis en forme par le Bureau du droit d'auteur et fondé sur l'acquis de l'Union européenne en matière d'environnement numérique. Cette nouvelle législation autorise le Bureau du droit d'auteur à engager des procédures administratives pour protéger le droit d'auteur et les droits connexes pour tous les services en ligne qui ont une responsabilité éditoriale, et étend le champ d'application de la réglementation aux plateformes de partage de contenu en ligne.

DÉFIS À RELEVER ET PRATIQUES RECOMMANDÉES
DANS LA PRÉVENTION DE L'UTILISATION
D'APPLICATIONS ET DE PLATEFORMES DE
TÉLÉCHARGEMENT D'APPLICATIONS À DES FINS
D'ACTIVITÉS PORTANT ATTEINTE AUX DROITS DE
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE PAR L'EU IPO

WIPO/ACE/17/12

Contribution établie par M. Antoine Aubert, spécialiste de la propriété intellectuelle dans l'environnement numérique, Observatoire européen des atteintes aux droits de propriété intellectuelle, Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO), Alicante (Espagne)

Résumé : Cette contribution s'appuie sur les principales conclusions d'un document de travail de l'Observatoire de l'EUIPO traitant de l'utilisation abusive des applications et des plateformes de téléchargement d'applications à des fins d'activités portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle, des défis à relever en la matière et, surtout, des pratiques recommandées pour remédier à ce type d'utilisation abusive¹. Elle contribue à une meilleure compréhension de la manière dont les différents acteurs de l'écosystème des applications peuvent lutter contre l'utilisation abusive de leurs services à des fins d'activités portant atteinte à la propriété intellectuelle. Le nombre et l'utilisation des applications ont connu une croissance rapide au cours des 15 dernières années. Elles sont devenues aujourd'hui un moyen privilégié par les utilisateurs pour accéder à des contenus et à divers services allant du commerce électronique aux services bancaires. L'utilisation des applications a également dépassé le cadre des appareils mobiles pour s'étendre à tous les appareils connectés, tels que téléviseurs et montres intelligents. Cependant, bien que l'utilisation accrue d'applications et de plateformes de téléchargement ait présenté de nombreux avantages pour les consommateurs et les entreprises, elle a également conduit à leur utilisation abusive à des fins d'activités illégales et frauduleuses, y compris des activités qui portent atteinte aux droits de propriété intellectuelle.

ÉTUDE SUR L'EFFICACITÉ ET LES MOYENS
JURIDIQUES ET TECHNIQUES D'EXÉCUTION DES
ORDONNANCES DE BLOCAGE DE SITES WEB

WIPO/ACE/17/13

Étude établie par Mme Maria Fredenslund, avocate et directrice de la Danish Rights Alliance, M. Graziano Giannini, titulaire d'un doctorat et conseiller de l'Autorité italienne de régulation des communications (AGCOM) et M. Dean Marks, avocat et directeur émérite de la Coalition for Online Accountability

¹ APPS & APP STORES – Challenges and good practices to prevent the use of apps and app stores for IP infringement activities, juillet 2024, EUIPO

Résumé : Cette étude analyse l'efficacité des ordonnances de blocage de sites et les moyens juridiques et techniques utilisés pour faciliter leur exécution. Le blocage des sites a été adopté dans plus de 50 ressorts juridiques, appartenant aux catégories des pays développés comme en développement. S'il s'agit d'une mesure classique dans certains ressorts juridiques, d'autres considèrent qu'elle est controversée, invoquant des préoccupations liées à la liberté d'expression et à la liberté de l'Internet. En dépit de ces préoccupations, le cadre juridique régissant le blocage des sites, son exécution technique et son efficacité générale indiquent une évolution des politiques qui en font un outil dynamique et utile pour la protection du droit d'auteur. Pour répondre à ces questions, l'étude a porté sur les cinq points ci-après.

- a) Efficacité du blocage des sites pour réduire l'accès aux sites de piratage du droit d'auteur et encourager la consommation de contenu légal.
- b) Fondement juridique et exemples des ordonnances de blocage de sites;
- c) Aspects techniques de l'exécution de l'ordonnance de blocage du site;
- d) Droits fondamentaux liés au blocage de sites;
- e) Approches pratiques pour l'exécution future d'ordonnances de blocage efficace de sites

WIPO/ACE/17/14

PARTAGE DE DONNÉES D'EXPÉRIENCE ET DE
PRATIQUES RECOMMANDÉES EN MATIÈRE DE
BLOCAGE DE SITES ET D'INJONCTIONS SANS FAUTE

*Contributions établies par la Motion Picture Association
(MPA), la Fédération internationale de l'industrie
phonographique (IFPI), la Grèce et la Chine*

MEILLEURES PRATIQUES EN MATIÈRE DE BLOCAGE DE SITES

*Contribution établie par Mme Karyn A. Temple, vice-présidente exécutive principale et
conseillère juridique au niveau mondial, Motion Picture Association, Washington (États-Unis
d'Amérique)*

Résumé : Cette contribution décrit l'efficacité des "injonctions de blocage de sites" sans qu'une faute ait été commise dans la lutte contre le piratage en ligne. Elle explique comment ces injonctions s'appuient sur la coopération des intermédiaires en ligne pour bloquer les sites Web pirates sans leur imputer de responsabilité. Des dispositions judiciaires ou administratives de blocage de sites font désormais partie du système juridique dans plus de 50 pays et des études indiquent qu'elles ont permis de réduire la fréquentation des sites pirates et d'accroître l'utilisation des services légaux. La contribution présente également les pratiques recommandées pour permettre la mise en place de garanties appropriées, l'efficacité et la proportionnalité des mesures de blocage des sites et une plus grande collaboration entre les parties prenantes.

LUTTER CONTRE LE PIRATAGE DES ŒUVRES MUSICALES : LE RÔLE DES INTERMÉDIAIRES

Contribution établie par Mme Elena Blobel, directrice, Contentieux mondial, Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI), Londres (Royaume-Uni)

Résumé : Cette contribution souligne le défi que représente le piratage de la musique en ligne et le rôle crucial des intermédiaires dans la lutte contre le piratage. Elle porte plus précisément sur les fournisseurs d'accès Internet en raison de leur rôle dans l'exécution des ordonnances de blocage de sites Web. Elle souligne que les mesures de blocage des sites Web sont essentielles pour empêcher l'accès aux sites portant atteinte aux droits, en particulier lorsque les opérateurs restent anonymes. Il est expliqué dans la contribution que des mesures comme les ordonnances de blocage dynamique de sites peuvent contribuer à réduire efficacement le piratage dans un domaine en évolution rapide. Elle fait également état de certaines préoccupations, comme l'absence de flexibilité des ordonnances de blocage de sites Web, les délais de validité des injonctions et le manque d'efficacité par rapport aux coûts dans les systèmes de droit romain. En outre, elle décrit les éléments d'un blocage équitable et efficace des sites Web et conclut que le concours de l'OMPI pourrait renforcer la coopération et le partage des connaissances au niveau mondial, ce qui consoliderait la lutte contre le piratage.

LE RÔLE ET LES TRAVAUX DU COMITÉ ADMINISTRATIF GREC DE LUTTE CONTRE LE PIRATAGE EN LIGNE DES ÉVÉNEMENTS EN DIRECT

Contribution établie par Mme Maria-Daphne Papadopoulou, directrice par intérim de l'Organisation hellénique du droit d'auteur, Athènes (Grèce)

Résumé : La contribution de la Grèce décrit le mécanisme national de lutte contre le piratage en ligne d'événements en direct, notamment les activités de l'Organisation hellénique du droit d'auteur (HCO) et de son organe administratif, le Comité pour la notification des atteintes portées au droit d'auteur et aux droits connexes sur l'Internet (EDPPI). Elle explique comment l'EDPPI fournit une solution administrative (extrajudiciaire) aux titulaires du droit d'auteur en délivrant des injonctions de blocage en direct et à caractère dynamique à l'encontre des contenus illicites. Elle présente le cadre juridique, les procédures et les défis qui entourent les ordonnances de blocage en direct, en mettant l'accent sur les mesures de protection destinées à empêcher le surblocage et en soulignant l'importance de la coopération internationale.

L'INITIATIVE CYBER SWORD DE LA CHINE RENFORCE DE MANIÈRE CONTINUE LE SYSTÈME DE PROTECTION DU DROIT D'AUTEUR EN LIGNE DEPUIS 20 ANS

Contribution établie par Mme Tingting Ye, directrice adjointe de la Division de la supervision et de l'application des droits, Département du droit d'auteur, Administration nationale du droit d'auteur de la Chine, Beijing (Chine)

Résumé : Cette contribution porte sur les efforts déployés par la Chine pour renforcer le système de protection du droit d'auteur en ligne dans le cadre de l'opération *Jianwang* (Sword Net), une campagne de lutte contre les atteintes aux droits et le piratage en ligne. La Chine a renforcé l'application du droit d'auteur en ligne dans des domaines clés, mené une surveillance ciblée dans des sous-domaines² d'Internet et renforcé les partenariats public-privé. Ces efforts ont produit des résultats positifs, avec un système de protection du droit d'auteur en ligne en constante amélioration et un environnement de plus en plus respectueux du droit d'auteur sur Internet.

WIPO/ACE/17/15

MÉDIATION ET RÈGLEMENT EXTRAJUDICIAIRE DES LITIGES

Contributions établies par le Kenya et le Paraguay

LE RÈGLEMENT AMIABLE COMME MÉCANISME DE RÈGLEMENT EXTRAJUDICIAIRE DES LITIGES DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE : L'EXPÉRIENCE DU KENYA EN CE QUI CONCERNE LA LOI SUR LA LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON

Contribution établie par M. Robi Mbugua Njoroge King'a, directeur exécutif et directeur général de l'Autorité de lutte contre la contrefaçon (Anti Counterfeit Authority (ACA)), Nairobi (Kenya)

Résumé : Cette contribution porte sur le rôle et l'efficacité du règlement extrajudiciaire des litiges dans le cadre juridique kényan en matière d'application des droits de propriété intellectuelle. Elle explique que la législation relative à la contrefaçon prévoit le règlement extrajudiciaire des litiges par le règlement amiable de ces derniers et comment l'Autorité de lutte contre la contrefaçon (ACA) du Kenya s'appuie sur le règlement extrajudiciaire des litiges pour traiter efficacement les litiges de propriété intellectuelle. Elle souligne également que les mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges offrent des solutions plus rapides, souples, rentables et favorables aux entreprises que les méthodes traditionnelles de règlement des litiges portant sur des atteintes à des droits de propriété intellectuelle.

² Il s'agit de vidéos en ligne, de musique, de littérature, de jeux, de stockage en nuage, de boutiques d'applications et de plateformes de commerce électronique.

LA MÉDIATION, MODE EXTRAJUDICIAIRE DE RÈGLEMENT DES LITIGES LIÉS À L'APPLICATION DES DROITS AU PARAGUAY, ET LA COLLABORATION ENTRE LA DIRECTION NATIONALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET LE CENTRE D'ARBITRAGE ET DE MÉDIATION DE L'OMPI

Document établi par M. Diego Pérez Bernal, directeur général chargé de l'application des droits à la Direction nationale de la propriété intellectuelle (DINAPI), Asunción (Paraguay)

Résumé : Cette contribution décrit la mise en œuvre récente d'un service de médiation par la Direction nationale de la propriété intellectuelle (DINAPI), en collaboration avec le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI. Ce service promeut le recours à la médiation dans le cadre de litiges liés aux procédures d'enregistrement, ainsi que de litiges non administratifs en matière de propriété intellectuelle, y compris des cas d'atteinte à des droits. La contribution souligne que la collaboration entre la DINAPI et le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, qui comprenait des programmes de renforcement des capacités et de formation spécialisée, a permis de jeter les bases de la création d'un service de médiation au sein de la DINAPI. Elle a également abouti à l'élaboration d'un règlement interne de médiation, qui a été approuvé en 2023 et a conduit à la mise en œuvre d'un programme pilote aux fins de la mise en place du service. Depuis son lancement, ce service a aidé les utilisateurs à parvenir à un accord sans devoir recourir à des procédures judiciaires complexes, faisant ainsi de la médiation la voie principale pour l'application des droits de propriété intellectuelle.

WIPO/ACE/17/16

RÉGIMES D'APPLICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE : CADRES NATIONAUX ET PARTENARIATS INTERNATIONAUX

Contributions établies par l'Irlande, le Japon, la Suisse, la République de Corée, la Chine, l'Allemagne et le Pérou

SUIVRE L'ARGENT ET LE CRIME ORGANISÉ

Contribution établie par le sergent-déetective Robert Madden, Unité nationale de lutte contre les atteintes à la propriété intellectuelle (National Intellectual Property Crime Unit, NIPCU), Bureau national d'enquêtes criminelles de la Garda (Garda National Bureau of Criminal Investigation), Dublin (Irlande)

Résumé : Cette contribution décrit le rôle de l'Unité nationale irlandaise de lutte contre les atteintes à la propriété intellectuelle pour ce qui est de poursuivre les membres de groupes criminels organisés transnationaux responsables d'atteintes à la propriété intellectuelle, en accordant une attention particulière aux actifs monétaires et matériels qu'ils ont acquis dans le cadre d'activités illicites. Elle présente quelques exemples pratiques de la manière dont les informations sont échangées entre les autorités chargées de l'application de la loi et d'autres parties prenantes, permettant ainsi le succès des enquêtes.

NÉCESSITÉ D'UNE COOPÉRATION INTERNATIONALE EN MATIÈRE D'APPLICATION DES DROITS DANS LA LUTTE CONTRE LES ATTEINTES TRANSFRONTIÈRES AU DROIT D'AUTEUR

Contribution établie par Mme Keiko Momii, directrice du Bureau du droit d'auteur du Japon, Agence des affaires culturelles, Gouvernement du Japon, Tokyo (Japon)

Résumé : Cette contribution met en évidence le problème généralisé du piratage en ligne qui touche les contenus créatifs japonais au niveau mondial, et la manière dont le Gouvernement japonais veille à ce que les ministères déploient des efforts concertés pour traiter ce problème, notamment grâce à la formulation d'un plan global de lutte contre le piratage. Elle souligne également les difficultés rencontrées dans la lutte contre les atteintes transfrontières au droit d'auteur et plaide en faveur d'un renforcement de la coopération internationale.

PROCÉDURE SIMPLIFIÉE POUR LA DESTRUCTION DES MARCHANDISES PORTANT ATTEINTE À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE CONDITIONNÉES EN PETITS ENVOIS

Contribution établie par M. Tim Werner, conseiller juridique, et Mme Bianca Guimarães, stagiaire internationale, Institut fédéral de la propriété intellectuelle, Berne (Suisse)

Résumé : Cette contribution décrit les difficultés auxquelles sont confrontées les autorités douanières suisses en raison de l'augmentation des produits de contrefaçon entrant dans le pays par le biais de petits colis, et plus particulièrement comment ces envois alourdissent considérablement la charge de travail des autorités douanières, ainsi que la charge qui pèse sur les titulaires de droits. Elle met en vedette une toute nouvelle législation qui prévoit une procédure simplifiée pour la destruction des marchandises de contrefaçon expédiées en petits envois et délègue certaines fonctions administratives à l'Institut fédéral suisse de la propriété intellectuelle.

APPROCHE ADOPTÉE PAR LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE POUR AMÉLIORER L'APPLICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AU MOYEN DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Contribution établie par Mme Jia Kim, consultante chargée des enquêtes (Ministère public), détachée auprès du Bureau de coopération et de protection de la propriété intellectuelle, Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO), Daejeon (République de Corée)

Résumé : Cette contribution donne à voir les défis posés par l'utilisation généralisée des plateformes numériques, couplée à l'augmentation des échanges transfrontières, et les problèmes juridictionnels liés à l'application des droits de propriété intellectuelle par-delà les frontières. Elle décrit les efforts déployés par l'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO) pour relever ces défis grâce à une coopération internationale stratégique, à l'échange de renseignements et à des mesures aux frontières efficaces. La contribution présente également les succès récents obtenus en matière d'application des droits de propriété intellectuelle en République de Corée.

LA CHINE CONTINUE DE RENFORCER LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE PAR DES MESURES ADMINISTRATIVES

Contribution établie par M. Yang Weitao, directeur adjoint, Division de l'inspection n° III, Bureau de l'inspection du respect de la législation, Administration nationale de réglementation des marchés, Beijing (Chine)

Résumé : Cette contribution porte sur le travail de l'autorité de réglementation du marché de la Chine dans le domaine de l'application des droits de propriété intellectuelle. Elle explique comment la Chine a instauré un système à deux volets pour faire respecter la législation en matière de propriété intellectuelle, qui allie des mécanismes administratifs et des dispositifs pénaux. Elle souligne également les résultats positifs obtenus par l'Administration nationale de réglementation des marchés (SAMR) pour renforcer les mesures administratives relatives à la propriété intellectuelle, et décrit la manière dont la SAMR et l'Administration nationale chinoise de la propriété intellectuelle (CNIPA) travaillent en coordination à la protection et à l'application des droits de propriété intellectuelle, chacune avec ses responsabilités distinctes.

ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 : AUGMENTATION DE LA CONTREFAÇON ET DU PIRATAGE ET EFFET DE LA PRESSION ÉCONOMIQUE SUR LES COMPORTEMENTS DES CONSOMMATEURS FACE AUX CONTREFAÇONS

Contribution établie par M. Roger A. Hildebrandt, directeur du Service de promotion de l'emploi de la propriété intellectuelle, Office des brevets et des marques de l'Allemagne, Berlin (Allemagne)

Résumé : Cette contribution examine les répercussions de la crise de la COVID-19 sur les atteintes aux droits de propriété intellectuelle. Sur la base des données fournies par les autorités douanières allemandes, elle révèle une baisse importante des produits de contrefaçon retenus aux frontières allemandes depuis la pandémie. Elle s'appuie sur une étude de l'Association des entreprises de mécanique et d'ingénierie industrielle (VDMA) pour confirmer le constat selon lequel la contrefaçon de produits a diminué depuis la fin de la pandémie de COVID-19.

PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ ET COOPÉRATION DANS LA LUTTE CONTRE LE PIRATAGE, PROGRÈS ET PERSPECTIVES : DONNÉES D'EXPÉRIENCE DU PÉROU

Contribution établie par M. Fausto Vienrich Enríquez, directeur du Département du droit d'auteur, Institut national pour la défense de la concurrence et la protection de la propriété intellectuelle (INDECOP), Lima (Pérou)

Résumé : Cette contribution décrit l'évolution de la protection du droit d'auteur et des droits connexes contre les atteintes en ligne au Pérou et analyse la situation actuelle, en particulier le rôle et l'impact des partenariats et de la coopération entre les secteurs public et privé. Il présente les efforts déployés par la Direction du droit d'auteur de l'Institut national pour la défense de la concurrence et la protection de la propriété intellectuelle (INDECOP), qui collabore sur plusieurs fronts avec les secteurs public et privé aux niveaux national et international, en particulier dans le contexte actuel de plus en plus interconnecté et numérique, où les violations des droits de propriété intellectuelle transcendent souvent les frontières physiques.

OUTILS TECHNOLOGIQUES POUR LUTTER CONTRE LE PIRATAGE NUMÉRIQUE ET LA CONTREFAÇON

WIPO/ACE/17/17

*Contributions établies par l'Office de l'Union européenne
pour la propriété intellectuelle (EUIPO) et NOS Technology,
Lisbonne (Portugal)*

LA SOLUTION EBSI-ELSA POUR L'AUTHENTIFICATION DES PRODUITS FONDÉE SUR LA CHAÎNE DE BLOCS

*Contribution établie par M. Antoine Aubert, spécialiste de la propriété intellectuelle dans
l'environnement numérique, Observatoire européen des atteintes aux droits de propriété
intellectuelle, Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)*

Résumé : Dans cette contribution, il est expliqué comment la technologie de la chaîne de blocs peut aider à relever les défis de la lutte contre le commerce des produits de contrefaçon et comment l'EUIPO a mis en place une infrastructure pour l'authentification des produits et le partage de l'information sur la chaîne d'approvisionnement pour appuyer cette lutte.

POURQUOI LES TECHNOLOGIES DE POINTE SONT ESSENTIELLES POUR PRÉVENIR EN TEMPS RÉEL LES ATTEINTES À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

*Contribution établie par M. Pedro Bravo, responsable de la protection du contenu, NOS
Technology, Lisbonne (Portugal)*

Résumé : Cette contribution présente l'instrument de lutte contre le piratage mis au point par cette NOS Technology qui s'appuie sur l'intelligence artificielle (IA), l'apprentissage automatique, la chaîne de blocs et l'automatisation pour détecter et confirmer les incidents de piratage en temps réel, et pour y répondre. Grâce à cet instrument, les titulaires de droits peuvent émettre des demandes de suppression, bloquer les flux illégaux et suivre les récidivistes, ce qui limite ainsi l'exposition et les pertes financières.

WIPO/ACE/17/18

PROJET IMPACT DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS :
MISE EN PLACE D'UN MÉCANISME DURABLE
D'APPLICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE

Document établi par le Secrétariat de l'OMPI

Résumé : Le présent document porte sur les principales caractéristiques du projet IMPACT de renforcement des capacités (projet IMPACT), qui comprend un format de cours mixte (en ligne et en présentiel) à dispenser au cours de phases consécutives, chacune adaptée aux besoins des participants. Le projet IMPACT comprend six phases : recensement et engagement des États membres, sélection des participants, programmes de formation en ligne, ateliers en présentiel, évaluation et évaluation et perfectionnement de la stratégie.

La phase pilote du projet IMPACT a été lancée dans six pays. Après l'achèvement des cours en ligne obligatoires par un groupe d'inspecteurs des marchés de l'Autorité saoudienne de la propriété intellectuelle (SAIP), l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et la SAIP ont organisé en décembre 2024 un atelier en présentiel, le premier événement de ce type dans le cadre du projet IMPACT. Les cinq autres pays participants en sont à différents stades des programmes en ligne du projet.

[Fin du document]